

Situation des défenseurs des droits humains en Europe de l'Est-Asie Centrale

*Présentée par le Civil Society Institute (Institut de la société civile d'Arménie),
le Human Rights Movement "Bir Duino" (Mouvement « Bir Duino » pour les droits humains du Kirghizstan)
et le Human Rights Centre "Viasna" (Centre « Viasna » pour les droits humains)*

La Fédération internationale pour les droits humains, lors de son 39^{ème} Congrès mondial :

SOULIGNE le travail inestimable réalisé par les défenseurs des droits humains pour la protection et la promotion des droits humains et des valeurs fondamentales ;

INSISTE SUR la responsabilité des États dans la protection des défenseurs des droits humains ;

RAPPELLE que les États doivent être tenus responsables de tout acte visant à harceler, opprimer, intimider ou empêcher de toute autre manière que ce soit le travail mené par les défenseurs des droits humains et de tout manquement à enquêter de manière efficace sur ces actes ;

SE DÉCLARE profondément préoccupée par les représailles croissantes à l'encontre des défenseurs des droits humains dans certains États de la région, en particulier durant les derniers mois :

En Russie, plus de 35 lois répressives ont été promulguées depuis l'entrée en vigueur de la loi relative aux « agents de l'étranger » à la suite de laquelle 137 ONG ont été déclarées agents de l'étranger, y compris des organisations phares pour la défense des droits humains. Parmi celles-ci, des dizaines ont été forcées à cesser d'exister, mises en liquidation judiciaire, harcelées par les tribunaux, paralysées par des procédures d'audit interminables ou condamnées à des amendes très lourdes. En juin 2016, la première enquête criminelle a été ouverte contre la présidente de l'ONG russe « Women of Don » pour violation à la loi relative aux agents de l'étranger. En parallèle, un nouvel arsenal législatif a posé des limites strictes sur la participation des citoyens dans la vie publique, en réprimant toute forme de contestation et en entravant la coopération avec des organisations étrangères.

En 2015, lors de l'annexion de la Crimée, péninsule située à l'intérieur des frontières de l'Ukraine, les autorités russes ont employé une série de tactiques répressives visant à empêcher la société civile d'exprimer son désaccord avec l'occupation : enlèvements, emprisonnements, intimidation, torture, mise en liquidation judiciaire d'ONG, interdictions d'entrée et isolement de la communauté internationale. Les cibles principales sont les activistes pro-Ukraine et les Tatars de Crimée. En juin 2016, l'activiste ukrainien Andrei Kolomiets, qui avait participé aux manifestations de Maïdan à la fin de l'année 2013, a été condamné à dix ans de prison. Le même mois, Ervin Bragimov, un autre activiste, a disparu lors d'une série d'enlèvements en Crimée.

De ce fait, la Crimée et l'Ukraine de l'Est non-contrôlée par le gouvernement ukrainien ont été ajoutées à la liste des entités contestées aux côtés de l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, la Transnistrie et du Haut-Karabagh où il existe de graves entraves aux recours internationaux disponibles en cas de violations de droits humains. Également appelées « conflits gelés », certaines de ces entités sont régulièrement le lieu de conflits armés, comme par exemple dans le Haut-Karabagh en avril 2016. Malgré la situation tendue qui persiste, il n'existe aucun mécanisme indépendant pour surveiller les violations des droits humains, notamment celles des droits de défenseurs de droits humains. De plus, il n'y a eu aucune enquête sur les crimes de guerre commis lors de l'escalade des conflits armés en avril 2016 et les responsables n'ont pas

été traduits en justice.

En Biélorussie, les activistes et les défenseurs des droits humains sont harcelés et sous surveillance continue par les services de sécurité. Travailler pour une organisation non immatriculée reste un crime, tandis que l'immatriculation d'une ONG indépendante est presque impossible. Les demandes d'autorisation pour des manifestations pacifiques sont systématiquement refusées. Quant à l'opposition politique, elle a été totalement exclue du parlement depuis des décennies. Enfin, la peine de mort existe toujours, ce qui est en violation des garanties de base établies par le droit international. Rien qu'en juillet 2016, au moins sept activistes ont fait l'objet d'amendes pour avoir participé à une réunion non autorisée et au moins deux manifestations publiques ont été empêchées.

Au Kazakhstan, la répression politique demeure sévère et le cadre d'activités déjà restreint pour les sociétés civiles est pratiquement nul durant les dernières années, avec un nombre croissant d'activistes, de journalistes et d'avocats arrêtés, emprisonnés ou harcelés. Les défenseurs des droits humains continuent leurs activités sous une surveillance renforcée et des pressions intenses.

En Azerbaïdjan, si plusieurs défenseurs des droits humains ont été libérés à la fin de l'année 2015/début de l'année 2016, les lois répressives sur lesquelles le gouvernement s'était fondé pour les emprisonner demeurent en vigueur. De plus des activistes, blogueurs, journalistes, ainsi que des prisonniers politiques et religieux languissent toujours derrière les barreaux. Enfin, des avocats célèbres spécialisés dans la défense des droits humains continuent d'être radiés du barreau ou harcelés, le dernier en date étant Asabali Mustafayev, qui a été convoqué devant le tribunal pour fraude fiscale présumée à la suite de plusieurs victoires concernant des affaires pour lesquelles il avait plaidé devant la Cour européenne des droits de l'homme. Les lois oppressives portent des atteintes graves aux libertés d'association et de réunion pacifique et tout financement étranger au profit d'ONG est proscrit *de facto*.

Les régimes dictatoriaux d'Asie centrale en Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan demeurent au bas de chaque échelle de classement évaluant les libertés. Dans ces pays, les groupes défendant les droits humains ont disparu depuis longtemps. Quant aux individus défendant ces droits, ils sont privés de leur droit d'association et risquent la prison ou l'exile pour dénonciation des pratiques criminelles du régime (telles que l'usurpation du pouvoir, l'impunité, la corruption, l'arbitraire, la torture, le travail forcé et l'exploitation).

Les activistes en faveur des droits des homosexuels sont persécutés avec cruauté dans toute la région. Sous prétexte de protéger la nation, sa culture et ses traditions contre la décadence, les nationalistes et les homophones prennent pour cible principale les minorités sexuelles qui risquent ainsi de faire l'objet d'harcèlement, d'attaques physiques, de discrimination et de poursuites pénales en vertu de lois ou projets de lois (notamment en Russie et au Kirghizstan) interdisant la soi-disant anti « propagande homosexuelle ». Dans les deux pays cités, les activistes en faveur de l'égalité des droits pour les minorités sexuelles font l'objet de harcèlement et de discrimination, comme l'illustrent les derniers refus d'autoriser des manifestations publiques à Saint Petersburg ainsi que les arrestations arbitraires à Moscou en juin 2016 contre des activistes LGBT ayant déposé des fleurs à la mémoire des victimes de l'attaque d'Orlando.

La FIDH est fortement inquiète de la détérioration de la situation des défenseurs des droits humains au Kirghizstan, ainsi que de la réduction de l'espace d'action accordé aux sociétés civiles.

Le 39^{ème} Congrès mondial de la FIDH :

Exprime son soutien résolu aux défenseurs des droits humains de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale et appelle **les autorités respectives de ces pays** à :

- Libérer tous les défenseurs de droits humains emprisonnés et réexaminer les condamnations concernant les prisonniers politiques ;
- Rejeter les projets de lois répressives en cours devant les parlements (en particulier au Kirghizstan) et abroger les lois en vigueur empêchant illégalement le travail en faveur des droits humains ;

- S'abstenir d'adopter des lois imposant des limites disproportionnées sur les activités des défenseurs et sur leur accès au financement, notamment en provenance de l'étranger, et abroger de telles lois déjà en vigueur ;
- S'abstenir de commettre des actes d'intimidation et de représailles contre les défenseurs des droits humains, et en particulier des attaques physiques, des arrestations arbitraires et le harcèlement judiciaire ou administratif ;
- Cesser les campagnes de dénigrement à l'encontre des défenseurs de droits humains et condamner de telles campagnes entreprises par les médias ou d'autres acteurs non-gouvernementaux ;
- Renoncer à placer les organisations pour les droits humains et leur membres sous surveillance illégale ;
- Accepter la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) et ratifier le Statut de Rome de la CPI.

Exhorte l'Union européenne, ses États membres et les pays ayant des relations commerciales et diplomatiques étroites avec les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale à :

- Dénoncer fermement les violations de droits humains commises dans les pays suscités ;
- S'assurer que le respect des normes concernant les droits humains fasse partie des conditions impératives à toute relation bilatérale ou multilatérale avec les pays suscités ;
- S'assurer que tout programme de développement financé par l'UE et ses États membres soit au profit de la société civile et contribue à la promotion des droits humains et non dans l'intérêt des gouvernements ;
- Pénaliser les responsables des décisions pour violations graves des droits humains ;
- Manifester leur soutien total et inconditionnel aux défenseurs de droits humains emprisonnés ou harcelés et plaider pour la réforme de la législation permettant la censure de la société civile et des activistes de droits humains ;
- Rendre tout soutien financier et de développement conditionnel à la promotion des droits humains et à la libération des défenseurs de droits humains.

Appelle le **Conseil de l'Europe** à :

- Mettre en place des mécanismes internationaux pour la protection des droits humains dans les entités contestées situées sur le territoire des États membres du Conseil de l'Europe (l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, le Haut-Karabagh, la Transnistrie, la Crimée et l'Ukraine) et venir en aide aux sociétés civiles et défenseurs des droits humains de ces territoires.

Le 39^{ème} Congrès mondial de la FIDH appelle les **Nations unies** à :

- Dénoncer fermement et publiquement les lois et pratiques portant atteinte aux droits humains ;
- Ne pas élire au sein des organismes onusiens de défense des droits de l'homme des représentants parmi les pays violant systématiquement les Conventions des Nations relatives aux droits humains.